



Assemblée générale

Soixante-seizième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2021
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 septembre 2021, à 15 heures

Président : M. Doualeh..... (Djibouti)

Sommaire

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Shahid** (Maldives) dit que, en sa qualité de branche exécutive de l'Assemblée générale, la Commission a la capacité de mettre en œuvre des transformations politiques, économiques, humanitaires et sociales et d'apporter des améliorations concrètes à la vie des populations. Selon lui, il est impératif de renforcer le consensus et la coopération dans le cadre des travaux de la Commission pour asseoir la confiance que les populations placent dans le système des Nations Unies et le multilatéralisme. La Commission doit formuler des politiques pragmatiques et s'appuyer sur celles-ci pour contrer la spirale des problèmes sociaux, humanitaires et culturels, y compris les troubles climatiques et sociaux, qui se sont multipliés à la suite de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

2. La Commission doit se montrer inflexible quant à ses engagements en matière de défense des droits humains, d'égalité des genres, d'autonomisation des jeunes et de lutte contre le racisme, les inégalités et l'injustice. Au cours de la semaine de haut niveau, l'orateur a entendu directement des femmes dirigeantes lui expliquer comment étendre et renforcer l'égalité des genres. Il a l'intention de continuer d'écouter les femmes et les filles pour comprendre quels points l'Assemblée générale pourrait améliorer.

3. Il est impératif de recueillir l'avis de personnes extérieures à l'Assemblée générale. L'orateur s'est engagé à redonner voix au chapitre aux organisations de la société civile, dont la participation pleine et effective a été freinée par les restrictions découlant de la COVID-19, et se félicite de l'engagement pris par le Président de la Commission d'organiser une réunion informelle interactive avec les organisations de la société civile pendant la session en cours.

4. La question de l'équité vaccinale et les répercussions socioéconomiques de la pandémie ont mis en évidence les inégalités et provoqué des tensions sociales. L'orateur explique qu'il se fera le défenseur d'un accès abordable et non discriminatoire aux vaccins et qu'il utilisera toutes les enceintes disponibles pour préconiser une relance plus durable et plus équitable.

5. Il a l'intention d'organiser une réunion informelle de haut niveau en juin 2022 pour marquer la première Journée internationale de lutte contre les discours de haine. La réunion fera fond sur l'adoption récente d'une déclaration politique prononcée lors de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Débat général (suite)

6. **M. Manalo** (Philippines) dit que, si certains pays ont retrouvé un semblant de normalité, la population de Manille reste sous quarantaine générale. La pandémie de COVID-19 a éprouvé les limites du système de soins de santé et des centaines de travailleurs de la santé philippins ont perdu la vie.

7. Plus de 80 % des vaccins contre la COVID-19 ont été acheminés vers des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) ou élevé. Il est urgent de remédier à la terrible inégalité d'accès aux vaccins. Tous les États et les parties prenantes doivent considérer les vaccins comme un bien public mondial et veiller à leur distribution équitable dans le monde entier. Les Philippines ont contribué à hauteur de 1,1 million de dollars au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et ont participé aux essais cliniques Solidarity dirigés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Gouvernement philippin s'est engagé à appuyer la mise en place d'approches multilatérales en vue d'assurer un accès équitable aux vaccins. Plus de 41 millions de doses de vaccin ont été administrées aux Philippines, mais selon l'orateur, il faut faire mieux.

8. Depuis bien longtemps, les Philippines défendent résolument les droits des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des migrants. Le Congrès des Philippines a adopté une législation visant à garantir la sûreté et la sécurité des femmes dans les espaces publics et privés. Les organismes de lutte contre la traite des personnes travaillent activement à la protection des femmes et des enfants contre les atteintes et l'exploitation, y compris en ligne. Les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient de programmes de protection sociale et d'initiatives en matière de santé mentale. La délégation philippine est disposée à travailler à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les droits des personnes âgées. Les Philippines saluent la contribution que les migrants apportent au développement des pays d'origine, de transit et de destination, et reconnaissent le rôle clé qu'ils jouent dans les efforts de lutte et de relèvement liés à la COVID-19.

9. Les Philippines réaffirment leur profond engagement en faveur des droits humains. La mise en œuvre du Programme conjoint Philippines-Nations Unies pour les droits de l'homme a commencé par des activités de coopération technique dans six domaines spécifiques. Il est plus judicieux de s'engager de manière constructive et de mener un véritable dialogue en vue de renforcer le respect des droits humains que d'adopter des approches unilatérales et politisées.

10. **M. Rivera Roldan** (Pérou) déclare que son pays encouragera activement toutes les initiatives visant à faire en sorte que les vaccins contre la COVID-19 soient déclarés biens publics mondiaux, afin de garantir un accès juste et équitable pour tous et toutes, sans exception. Le Pérou soutient tous les efforts multilatéraux visant à enrayer l'augmentation de la pauvreté et à éliminer l'extrême pauvreté, en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n° 1. Sa délégation se félicite de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un nouveau contrat social mondial, dans le cadre duquel les politiques publiques seraient axées sur l'autonomisation des personnes et la création de sociétés plus inclusives et plus justes.

11. Le Pérou réaffirme son ferme engagement en faveur de la protection des droits humains et des libertés fondamentales et de la promotion de la démocratie et de l'état de droit, qui sont des gages de la paix intérieure. Il convient de faire de l'égalité des genres une réalité, de donner aux femmes et aux filles les moyens d'agir et d'éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination à leur égard. L'énorme fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays est vivement préoccupant. La Commission devrait se pencher sur la question de l'accès aux technologies de communication, en particulier Internet, qui est essentiel pour permettre aux populations d'exercer d'autres droits. En tant que pays multiculturel et multiethnique, le Pérou est attaché au plein respect des droits humains individuels et collectifs des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

12. La lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris la corruption, est une priorité du Gouvernement péruvien. Les accords majeurs contenus dans la déclaration politique, adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption en juin 2021, doivent être mis en œuvre.

13. Il convient de garantir le plein respect des droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, et de rejeter toutes les formes de discrimination et de xénophobie à leur égard. Il importe également de promouvoir des cadres de coopération qui répondent, via l'allocation de ressources, aux besoins des pays hôtes, notamment les pays en développement, de manière à les aider à défendre ces droits. Le Pérou a accueilli 1,2 million de migrants en provenance de la République bolivarienne du Venezuela dans le plein respect de leurs droits et collabore avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour leur permettre de participer de manière productive à l'économie et à la société péruviennes. La

communauté internationale doit intensifier son aide financière pour soutenir ce processus de migration.

14. **M^{me} Oehri** (Liechtenstein) dit que, pendant la pandémie de COVID-19, les femmes et les filles en particulier ont été privées de leurs droits. Du fait de la fermeture des établissements scolaires et universitaires, de nombreux enfants ont été exposés à diverses inégalités. Selon les premières estimations, une fois que toutes les écoles auront rouvert, le nombre de filles non scolarisées sera supérieur de 10 millions à celui enregistré avant la pandémie. Les attaques visant des établissements scolaires se sont poursuivies et du fait de la fermeture de ces derniers, on peut craindre qu'ils soient utilisés à des fins militaires. Compte tenu de ce qui précède, il convient de souligner la pertinence de la Convention relative aux droits de l'enfant et, en particulier, de son protocole facultatif consacré à la procédure de présentation de communications. L'oratrice dit que sa délégation encourage les autres pays à ratifier la Convention et tous les protocoles facultatifs s'y rapportant et à les mettre effectivement en œuvre.

15. En ce qui concerne les violations des droits humains qui continuent d'être commises, le Liechtenstein continuera de faire campagne pour que la situation critique du peuple rohingya soit prise en compte et de soutenir les actions en justice en cours portées devant la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale. La délégation liechtensteinoise félicite l'Assemblée générale d'avoir exprimé sa vive inquiétude au sujet des mesures prises au Myanmar depuis le 1^{er} février 2021 et d'avoir demandé à tous les États Membres d'empêcher les mouvements d'armes vers ce pays, par le truchement de la résolution [75/287](#).

16. L'Assemblée générale doit rester concentrée sur la situation en République arabe syrienne. Il est indispensable de traduire en justice les auteurs des crimes les plus graves commis pendant le conflit si l'on entend parvenir à la réconciliation nationale et à une paix durable dans ce pays. Le travail du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables est capital à cet égard. Le Liechtenstein continue d'appuyer sans réserve les travaux menés par les mécanismes d'établissement des responsabilités qui relèvent de l'Assemblée, du Conseil des droits de l'homme et de la Cour pénale internationale. Il est regrettable que le Conseil de sécurité continue de faire fi des appels lancés par les États, le système des Nations Unies et les victimes pour

que la Cour pénale internationale soit saisie des situations au Myanmar et en Syrie.

17. Compte tenu de la détérioration rapide des conditions de sécurité en Afghanistan, le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2593 (2021), doivent être pleinement respectés. Ceux qui détiennent effectivement le pouvoir dans le pays doivent respecter pleinement les droits et libertés des femmes et des filles, en particulier les droits à une éducation de qualité, au travail et à la liberté de circulation. Les Nations Unies doivent accorder une attention particulière à la situation des enfants en Afghanistan, notamment ceux qui sont touchés par les déplacements forcés. Le Liechtenstein a soutenu les activités humanitaires menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le HCR en Afghanistan en versant deux contributions de 100 000 francs suisses chacune, et appelle les autres pays à répondre également à l'appel éclair du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

18. **M. Seah** (Singapour) estime que tous les pays doivent garantir un accès abordable, juste et équitable aux vaccins contre la COVID-19 et défendre le rôle capital que joue l'OMS dans la coordination des interventions sanitaires menées au plan international.

19. L'orateur dit que son pays est pleinement engagé en faveur du respect des principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son Gouvernement suit une approche des droits humains fondée sur une forte adhésion à l'État de droit et s'efforce de bâtir une société équitable et inclusive, adaptée au contexte historique, social et culturel unique du pays. Tous les pays ont le droit souverain de déterminer leurs propres systèmes juridiques et politiques. Aucun pays ou groupe n'a le pouvoir d'imposer sa conception des droits humains aux autres. La délégation singapourienne désapprouve les résolutions qui visent un pays en particulier et n'est pas convaincue que le fait de cibler les politiques intérieures de pays spécifiques contribuera à résoudre les problèmes liés aux droits humains.

20. Étant donné que Singapour est un petit État insulaire dénué de ressources naturelles, sa survie et sa prospérité dépendent de sa population. Le Gouvernement singapourien ne ménage donc aucun effort pour promouvoir le bien-être des groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les femmes. Un soutien holistique visant à répondre aux besoins sanitaires, sociaux et de développement des enfants

issus de familles à faibles revenus a été mis en place par le truchement de programmes gouvernementaux. À Singapour, les femmes bénéficient d'une forte protection juridique en vertu de lois telles que la Charte des femmes et le Code pénal. En 2021, les femmes singapouriennes ont été mises à l'honneur et des débats nationaux sur le développement des femmes singapouriennes ont été lancés.

21. L'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale est une priorité essentielle du Gouvernement singapourien. L'harmonie raciale et religieuse dont jouit actuellement Singapour est le résultat durement acquis de décennies de travail visant à instaurer la confiance et la compréhension entre les différentes communautés du pays. Le Gouvernement de Singapour est fermement résolu à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et est prêt à travailler avec toutes les parties pour vaincre le racisme et l'intolérance.

22. Il incombe à tous les États de rendre des comptes, d'exercer une bonne gouvernance et de faire respecter l'état de droit afin d'améliorer la vie de la population. La promotion et la protection des droits humains sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable. Pour que le dialogue sur les droits de l'homme progresse, les pays doivent tenir compte des circonstances uniques de chacun, s'engager de manière constructive et entretenir un climat de respect mutuel.

23. **M. Foshanji** (Afghanistan) dit que le peuple afghan, en particulier les femmes et les filles, subit quotidiennement des violations de ses droits humains et de ses libertés fondamentales depuis la prise illégale du pouvoir par les Taliban le 15 août 2021. La situation socioéconomique et humanitaire du pays se détériore, et des millions de personnes ont besoin d'aide de toute urgence. La délégation afghane remercie le Secrétaire général d'avoir organisé, le 13 septembre 2021, une réunion ministérielle de haut niveau sur la situation humanitaire en Afghanistan et exprime sa gratitude aux États Membres pour leurs généreuses annonces de contribution au titre de l'aide humanitaire.

24. Au cours des dernières semaines, les Taliban ont mené une campagne implacable contre les civils dans tout le pays, y compris dans la province du Panjshir, avec le soutien de combattants terroristes étrangers multinationaux et de membres des services de renseignement et de militaires de pays étrangers. Ils ont imposé un blocus humanitaire à la province, commis des crimes de guerre et tué systématiquement des civils

innocents, en violation flagrante des Conventions de Genève du 12 août 1949.

25. Malgré la répression brutale des manifestations pacifiques par les Taliban, le peuple afghan continue de lutter pour ses droits humains fondamentaux et la préservation des acquis obtenus au cours des 20 dernières années. Partout dans le pays, les femmes et les filles revendiquent leurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation et au travail. Les Taliban ont répondu à ces revendications légitimes en menaçant, brutalisant et arrêtant des manifestants pacifiques, en interdisant aux filles d'aller au lycée et en empêchant les femmes d'aller travailler. Les exécutions extrajudiciaires de détenus et de représentants du Gouvernement et les pendaisons de personnes dans les rues sont profondément inquiétantes et doivent cesser.

26. La délégation afghane demande de nouveau qu'une mission d'enquête des Nations Unies soit déployée d'urgence en Afghanistan pour évaluer les violations des droits humains et demander des comptes aux Taliban. La communauté internationale doit continuer d'aider le peuple afghan à faire de ses aspirations à la paix et à la prospérité une réalité. Aucun progrès ne pourra être accompli sans un Gouvernement inclusif représentant l'ensemble de la population afghane, y compris les femmes et les minorités.

27. **M. Rae** (Canada) dit que les droits humains et l'état de droit sont considérés par la Charte des Nations Unies comme des obligations de premier plan auxquelles tous les États Membres doivent souscrire. Ces obligations ne sont pas imposées par une puissance étrangère ni représentatives de l'opinion de certains pays. Toute violation doit être corrigée.

28. Au Canada, la toute première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation a été célébrée le 30 septembre 2021. Sa création a été recommandée par des rescapés du système de pensionnats. À cette occasion, les Canadiens pourront revenir sur l'héritage douloureux de ce système colonial, rendre hommage aux personnes disparues et s'engager de manière significative sur la voie de la réconciliation, dans le cadre de mesures plus vastes prises par le Canada pour faire en sorte que les droits des peuples autochtones soient pleinement respectés et mis en œuvre. Le Canada a donc souscrit sans réserve à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et s'est engagé à la mettre en œuvre pleinement et effectivement, notamment en garantissant la participation pleine et entière des peuples autochtones à tous les organes des Nations Unies chargés des questions qui les concernent.

29. La crise qui frappe l'Afghanistan requiert l'attention collective de la communauté internationale. S'il se refuse à respecter le droit humanitaire international et à défendre les droits humains, en particulier les droits des femmes et des filles, le régime taliban se retrouvera de plus en plus isolé. L'Afghanistan doit former un Gouvernement démocratique et inclusif, représentatif de toutes les composantes de la société afghane. Le terrorisme ne doit pas avoir la possibilité de s'enraciner, les acteurs humanitaires doivent pouvoir opérer sans restrictions et le peuple afghan doit pouvoir exercer ses droits et ses libertés.

30. Compte tenu des conflits qui sévissent dans le monde, il convient de redoubler d'efforts pour faire respecter les droits humains, notamment en menant des activités de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et en soutenant les soldats de la paix, en particulier les femmes. Il est profondément regrettable que le Gouvernement éthiopien ait ordonné aux soldats de la paix des Nations Unies de quitter le pays. La communauté internationale doit collaborer pour enquêter sur les violations flagrantes des droits humains dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Le Canada apprécie le soutien que bon nombre de ses partenaires internationaux ont apporté aux deux ressortissants canadiens détenus en Chine et, dans ce contexte, à l'élaboration et à la signature de la Déclaration contre la détention arbitraire dans les relations d'État à État. L'état de droit doit être invoqué pour faire respecter les droits humains et les libertés fondamentales et favoriser la paix et la sécurité, notamment au Bélarus, en République populaire démocratique de Corée, au Myanmar, en République arabe syrienne et en République bolivarienne du Venezuela.

31. Les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 devraient aiguiller la communauté mondiale vers un relèvement post-COVID-19 fondé sur les droits humains et l'égalité des genres.

32. **M^{me} Al-Thani** (Qatar) dit que les mesures prises par son pays pour faire face à la pandémie de COVID-19 sont respectueuses des droits humains des citoyens et des résidents. Une attention particulière a été accordée aux groupes les plus touchés par la pandémie et ses répercussions, tels que les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées. En outre, le Qatar a pris des mesures pour protéger les travailleurs migrants en leur fournissant des vaccins, en contrôlant les conditions de sécurité sur le lieu de travail et en créant des systèmes visant à obliger les employeurs à rendre des comptes.

33. Au niveau mondial, le Qatar affiche le deuxième taux le plus élevé de primovaccinés contre la COVID-19 et le cinquième taux le plus élevé de personnes entièrement vaccinées. Les mesures de riposte prises par le pays pour lutter contre la pandémie ont également tenu compte des besoins des femmes. À cet égard, le Conseil des ministres a récemment approuvé la mise en place de modalités de travail à temps partiel au sein des organisations gouvernementales, dans le but d'autonomiser les femmes qui travaillent grâce à des horaires flexibles et à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Toujours à ce sujet, la délégation qatarienne soutient le projet de résolution présenté au titre du point relatif aux préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille qui aura lieu en 2024. Afin de soutenir la pleine participation des femmes à tous les niveaux de l'appareil judiciaire, le Qatar a également rédigé la résolution 75/274 de l'Assemblée générale, proclamant le 10 mars Journée internationale des femmes juges.

34. Le Qatar n'a pas hésité à soutenir les efforts consentis par les États et les organisations internationales pour faire face à la crise sanitaire mondiale, en allouant plus de 140 millions de dollars en 2020 à l'appui de la mise au point de vaccins et de leur répartition équitable, notamment dans les pays qui en ont le plus besoin. Le Qatar attend avec intérêt l'ouverture de la Maison des Nations Unies à Doha, qui abritera les bureaux de divers organismes des Nations Unies. En outre, le pays apporte son soutien au Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe.

35. **M^{me} Moldoisaeva** (Kirghizistan) déclare que, dans la mesure où le Kirghizistan est profondément attaché au renforcement et à la promotion des droits humains, de l'état de droit et de la démocratie, son pays a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2023-2025. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation kirghize continuera de promouvoir l'efficacité des organes conventionnels des droits humains et la coopération avec les mécanismes relevant des procédures spéciales.

36. Le dialogue interreligieux jouant un rôle majeur dans le rapprochement, tous les pays doivent prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir la tolérance et le respect de toutes les religions et croyances. La coopération internationale est essentielle pour faire de l'égalité des genres une réalité et autonomiser toutes les femmes et les filles, conformément à l'objectif de développement durable n° 5 et à la Déclaration et au Programme d'action de

Beijing. Le Kirghizistan reste fermement déterminé à soutenir tous les efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir la mise en œuvre à l'échelle nationale de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La migration est un domaine prioritaire de la politique intérieure et extérieure du Gouvernement kirghize. La coopération intergouvernementale sur les questions de migration doit être renforcée, et tous les États Membres doivent adhérer à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

37. La lutte contre la pandémie de COVID-19, la facilitation de la relance rapide de l'économie mondiale et l'adoption de mesures conjointes visant à atteindre les objectifs de développement durable figurent parmi les principales priorités à court terme de la communauté internationale. La coopération internationale visant à combattre et à endiguer la pandémie de COVID-19 ne doit pas être instrumentalisée à des fins politiques. La vaccination et la mise en place de soins préventifs figurent en tête des mesures les plus efficaces. Le Kirghizistan soutient les efforts déployés par le Secrétaire général, l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies pour venir à bout de la pandémie et de ses conséquences socioéconomiques, ainsi que les activités menées par le Mécanisme COVAX.

38. La protection des réfugiés est un élément essentiel de la politique migratoire du Gouvernement kirghize. Le Kirghizistan a obtenu d'excellents résultats dans la mise en œuvre de la campagne mondiale du HCR visant à lutter contre l'apatridie. Compte tenu de la situation actuelle en Afghanistan, le Gouvernement kirghize a décidé d'accueillir 500 étudiants afghans dans les universités du pays, en mettant l'accent sur l'éducation des femmes et des filles. Il est prêt à fournir une aide humanitaire aux ressortissants afghans, y compris aux membres de l'ethnie kirghize vivant dans le Petit et le Grand Pamirs.

39. En ces temps de pandémie, aucune forme de discrimination, de racisme ou de xénophobie n'a sa place dans le monde. Les États Membres devraient renforcer la coordination de la santé publique et du financement public et encourager la coopération nationale, régionale et internationale aux fins de la lutte contre la pandémie.

40. **M. Kuzmin** (Fédération de Russie) dit que, dans ce contexte difficile de pandémie de COVID-19, il importe plus que jamais de collaborer de manière constructive et de partager des expériences fructueuses dans le cadre de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social, de la

quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des sessions extraordinaires ultérieures de l'Assemblée générale, ainsi que de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée.

41. Un certain nombre de pays ont décidé de tirer parti de la situation pour atteindre des objectifs politiques et économiques opportunistes, ce qui s'est traduit par une hausse de la pression exercée sur des pays déjà affaiblis par des mesures coercitives unilatérales illégales, une multiplication des tentatives d'ingérence directe dans les affaires intérieures d'États souverains et une intensification des critiques à l'égard d'États traditionnellement mal perçus en Occident en raison des restrictions qu'ils imposaient aux droits civils et politiques dans le but de protéger la santé publique. Pendant ce temps, les pays qui émettent de telles critiques laissent les violations des droits humains fondamentaux se poursuivre, le racisme et la xénophobie gagner du terrain et la discrimination fondée sur la distribution des vaccins se développer. Ce sont les dirigeants politiques de ces pays, et non des professionnels de la santé, qui ont pris l'initiative de juger de l'efficacité des différents vaccins contre la COVID-19. Les personnes qui ont reçu les « mauvais » vaccins ont fait l'objet de discriminations et de restrictions généralisées.

42. L'OMS et ses organes et mécanismes de défense des droits de l'homme n'ont pas été en mesure de répondre de manière adéquate aux nouveaux défis suscités par la pandémie. Les Nations Unies se sont cantonnées à des activités de surveillance, alors que les pays ont besoin de conseils et d'une assistance technique.

43. La lutte contre le néonazisme et la glorification du nazisme et du national-socialisme devrait unir la communauté internationale plutôt que la diviser. Toute tentative visant à justifier les atrocités des nazis ou à qualifier la collaboration avec les nazis de lutte pour la libération nationale est inacceptable. Les instituts et mécanismes internationaux de défense des droits humains devraient évaluer les politiques discriminatoires menées par l'Ukraine et les États baltes au détriment des minorités, en particulier en ce qui concerne l'enseignement fondé sur la langue maternelle, et ces pays devraient mettre fin à cette pratique.

44. Il convient de renforcer le rôle capital des Nations Unies en matière de coopération internationale afin de résoudre les problèmes liés aux migrations et aux réfugiés. Le règlement politique et diplomatique des conflits est le seul moyen de surmonter la crise migratoire.

45. La délégation russe se félicite de l'adoption par consensus de la résolution [75/282](#) de l'Assemblée

générale, qui établit un plan pour la poursuite des travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Le 27 juillet 2021, la Russie a soumis à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime un projet de convention en vue de donner un nouvel élan aux discussions de fond et aux discussions pratiques organisées au sein du Comité spécial.

46. La délégation russe soutient sans relâche l'ONU dans son rôle essentiel de coordination visant à consolider les efforts déployés au niveau international, de manière à faire face aux défis criminels mondiaux. Le système mondial actuel de lutte contre la drogue, fondé sur les trois conventions internationales consacrées à la question, devrait être maintenu, la Commission des stupéfiants jouant un rôle d'élaboration des politiques et l'Organe international de contrôle des stupéfiants assurant le suivi de celles-ci.

47. **M. Hawke** (Nouvelle-Zélande) dit que les droits humains sont au cœur de la philosophie de son Gouvernement et de son engagement en faveur d'un avenir plus sûr, plus prospère et plus durable pour tous et toutes. La Nouvelle-Zélande s'engage à faire appliquer, à l'échelle nationale, les engagements internationaux en matière de droits humains et à protéger et promouvoir les droits humains individuels à l'échelle mondiale.

48. L'exercice universel des droits de l'homme se heurte à des défis sans précédent, notamment la pandémie de COVID-19, qui continue de sévir, et les changements climatiques, qui se font tout particulièrement sentir dans la région du Pacifique. Compte tenu de la nature interconnectée du monde actuel, il importe plus que jamais de travailler main dans la main en poursuivant un objectif commun et en mettant l'accent sur l'inclusion, l'égalité, la liberté d'expression et le bien-être de tous et de toutes. La déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » ([A/75/982](#)), publié récemment, fournissent des pistes pour renforcer la coopération mondiale afin de relever les défis actuels et de faire des objectifs de ne pas faire de laissés-pour-compte, d'accorder une place centrale aux femmes et aux filles et de garantir la justice une réalité.

49. La Nouvelle-Zélande est profondément préoccupée par l'augmentation des violations des droits humains des femmes et des filles dans un certain nombre de pays, par l'augmentation des taux de

violence domestique dans le monde et par les allégations faisant état de violences sexuelles, y compris comme arme de conflit. La pandémie a brutalement rappelé qu'il fallait redoubler d'efforts pour mettre fin à la violence et à la discrimination à l'égard des femmes et des filles, améliorer la situation en matière d'éducation et de santé, protéger la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes dans le monde, notamment en luttant contre la mortalité et la morbidité maternelles évitables, et promouvoir le leadership et la participation politique des femmes.

50. Il faut également redoubler d'efforts pour permettre aux peuples autochtones de se faire entendre davantage aux niveaux national et international, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les peuples autochtones apportent une nouvelle perspective et de nouvelles valeurs qui contribuent au bien-être et aux droits humains de tous et de toutes. Les droits démocratiques, notamment les libertés d'expression et de réunion et les libertés des médias, doivent être remis en avant. Il convient de soutenir le travail essentiel des défenseurs des droits humains et de la société civile, notamment en renforçant la participation inclusive.

51. **M^{me} Kocyigit Grba** (Turquie) dit que son Gouvernement a adopté une approche fondée sur les droits humains dans le cadre de sa riposte à la pandémie, en s'efforçant de répondre aux besoins spécifiques des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes privées de liberté. Tous les ressortissants, ainsi que les demandeurs d'asile et les réfugiés, ont reçu gratuitement des traitements et des vaccins contre la COVID-19. Les efforts visant à remédier aux effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles sont devenus plus nécessaires que jamais alors que le monde commence à se relever. Les plans de lutte contre cette maladie et les programmes de relance doivent tenir compte des incidences différentes de la pandémie pour les femmes et pour les hommes.

52. Les effets préjudiciables de la pandémie sur le bien-être, le développement et la protection des enfants, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, sont profondément préoccupants. Les déplacements massifs de réfugiés et de migrants par-delà les frontières créent des obstacles supplémentaires à la promotion et à la protection des droits des enfants. Principal pays d'accueil de réfugiés au monde, la Turquie continuera de s'employer à améliorer la capacité d'adaptation et le bien-être des enfants syriens – ils sont plus d'un million – qui sont venus chercher refuge sur son territoire. Le Gouvernement turc continuera également de faciliter les opérations humanitaires transfrontalières,

qui sont essentielles à la survie de millions de personnes vulnérables dans le nord-ouest de la Syrie.

53. Le plan d'action en faveur des droits humains, lancé par le Gouvernement turc en mars 2021, témoigne de son engagement en faveur de la promotion et de la protection universelles des droits humains. La Turquie attache une grande importance aux travaux de tous les organes chargés des droits humains ainsi qu'aux efforts concertés déployés au sein des Nations Unies et de ses entités spécialisées. Elle s'inquiète des entraves qui empêchent des millions de personnes dans le monde de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, en particulier la résurgence, notamment en Europe, de courants politiques et d'idéologies extrémistes qui donnent naissance à de nouvelles formes de racisme, comme le nationalisme xénophobe, les mouvements antisémites et l'islamophobie.

54. Alors que le Gouvernement turc noue avec la Chine des relations mutuellement bénéfiques et respectueuses de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de cette dernière, il attache de l'importance à la protection des droits et libertés fondamentaux des Turcs ouïghours et des autres minorités musulmanes de la Région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine. Dans le cadre du dialogue qu'il entretient avec la Chine, le Gouvernement turc insiste sur la nécessité de permettre aux Turcs ouïghours de vivre dans la prospérité, la liberté et la paix et de transmettre leur langue, leur religion et leur culture aux générations futures. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme devrait se rendre sans délai au Xinjiang pour y effectuer une visite d'ensemble sans entrave et significative.

55. L'oppression exercée par Israël dans les Territoires palestiniens occupés se poursuit sans relâche. Le peuple de Palestine mérite de vivre librement dans un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967. S'agissant du conflit en Syrie, qui est entré dans sa onzième année, la Turquie demande que le régime soit tenu responsable de ses crimes contre l'humanité et de ses crimes de guerre. Compte tenu de la situation humanitaire en Afghanistan, le Gouvernement turc a intensifié ses activités d'assistance et continuera de soutenir le peuple afghan, en particulier les femmes et les filles, afin de préserver les acquis obtenus au cours des vingt dernières années dans le domaine des droits fondamentaux. Les pays voisins doivent être soutenus pour éviter une nouvelle crise des réfugiés. La communauté internationale doit prendre des mesures pour enquêter sur les atrocités assimilables à des crimes de guerre observées en Libye et demander des comptes aux responsables.

56. **M^{me} Nour Ali** (République arabe syrienne), soulevant une motion d'ordre, dit que sa délégation déplore que le terme « régime » continue d'être utilisé par certaines délégations, compte tenu des répercussions délétères qui en découlent. Le Président doit faire comprendre à toutes les parties qu'un tel comportement insultant ne saurait être toléré plus longtemps. La délégation syrienne regrette que le Président ne soit pas en mesure de se prononcer sur cette question. Au cours de la soixante-quatorzième session, le Président a déclaré que cette expression ne saurait être tolérée et a exhorté les délégations à se conformer aux méthodes de travail des Nations Unies et à se traiter mutuellement avec le respect qui leur était dû.

57. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que la pandémie de COVID-19 a accentué l'état de vulnérabilité de personnes déjà exposées à de graves crises humanitaires suscitées par des conflits armés ou des catastrophes, mis en évidence les fragilités des systèmes alimentaires, provoqué une hausse de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de situations assimilables à la famine, et provoqué une augmentation des déplacements, notamment sur le continent africain. Le nationalisme vaccinal témoigne d'un manque de clairvoyance et ne fera que prolonger la pandémie, qui ne prendra fin que lorsqu'elle aura été éradiquée dans tous les pays. Les vaccins doivent donc être érigés au rang de biens publics mondiaux accessibles à tous et à toutes. Les mesures coercitives unilatérales sapent les efforts des pays qui y sont soumis pour lutter efficacement contre la pandémie et atteindre les objectifs de développement durable, portent atteinte à leur souveraineté et sont contraires au droit international, c'est pourquoi elles doivent être levées.

58. Lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale visant à marquer le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, une déclaration politique tournée vers l'avenir a été adoptée, laquelle témoigne de l'engagement renouvelé de la communauté internationale à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il est tout à fait ironique de constater que le racisme continue de sévir dans certains des pays qui ont malheureusement choisi de ne pas participer à la réunion. Le peuple de Palestine continue de subir les conséquences des politiques et pratiques illégales d'Israël, qui sont universellement condamnées par la communauté internationale.

59. L'Afrique du Sud place l'égalité des genres au cœur de son système de défense des droits humains, conformément à sa Constitution. Les femmes représentent la moitié de la branche exécutive du Gouvernement. L'accès des filles et des femmes à

l'éducation s'est considérablement amélioré. Le Forum économique mondial a classé l'Afrique du Sud au dix-huitième rang sur 156 pays dans son Indice mondial des disparités entre hommes et femmes de 2021, du fait de l'engagement du Gouvernement sud-africain à faire de l'égalité des genres une réalité d'ici à 2030.

60. La communauté internationale doit respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et appliquer les principes humanitaires afin de garantir la protection des personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. La délégation sud-africaine félicite les pays qui ont accueilli des réfugiés malgré leurs propres difficultés. L'Afrique du Sud accueille un nombre considérable de réfugiés.

61. La traite des personnes et le trafic d'armes illégales et de drogues ont augmenté, et la pandémie a favorisé la cybercriminalité et la vente de fournitures médicales sur le marché noir. Il est impératif de renforcer les cadres juridiques et les sanctions applicables à ces actes déplorables et d'adopter une approche mondiale plus harmonisée concernant leur criminalisation, de manière à favoriser la mise en place de mesures efficaces.

62. **M. Skoknic Tapia** (Chili) dit que son Gouvernement a mis à l'essai diverses restrictions des libertés pour circonscrire la pandémie de COVID-19, tout en gardant à l'esprit que ces restrictions ne devaient en aucun cas porter atteinte aux droits humains. Cette attitude devrait sous-tendre systématiquement les travaux de l'Organisation, en particulier ceux de la Troisième Commission, qui a la responsabilité toute particulière de donner un nouvel élan à la coopération internationale, à la solidarité et au multilatéralisme, dans le but de promouvoir le respect des droits humains et d'accorder une attention privilégiée aux groupes vulnérables, de manière à atténuer les effets de la crise. La Commission et le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes devraient être les pierres angulaires de l'architecture mondiale du droit international des droits de l'homme et contribuer ainsi à orienter les travaux de la communauté internationale en ce sens. La Commission est également chargée de dégager des consensus et d'élaborer les accords nécessaires pour faire face à la tendance à l'érosion de la démocratie, qui est source de préoccupation.

63. Pour préparer l'avenir, il convient de mener une réflexion approfondie sur la corrélation entre les restrictions liées à la pandémie et les droits humains. Lorsque de nouvelles crises éclatent, la démocratie, le dialogue, la coopération et la solidarité doivent être considérés comme des outils clés pour la défense de

l'universalité des droits humains. Depuis 2020, le Chili plaide en faveur d'un instrument mondial contraignant relatif à la préparation aux pandémies et à la lutte contre ces dernières. Ses efforts ont conduit à l'adoption par l'OMS d'une résolution sur le renforcement de l'état de préparation mondiale aux pandémies, qui a marqué le début d'un processus de réflexion sur les succès et les erreurs de la communauté internationale face à la pandémie de COVID-19. L'instrument qui résultera de ce processus devra fournir de nouveaux outils multilatéraux visant à apporter une assistance aux fins de la préparation aux crises futures.

64. Le caractère universel des droits humains renforce la capacité préventive du système multilatéral, lequel bénéficie considérablement de la participation de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire et de tous les acteurs concernés. Le Chili est pleinement attaché à la démocratie, à l'état de droit et aux droits humains et continuera à travailler aux côtés de la Commission et d'autres organismes multilatéraux pour promouvoir et protéger les droits humains.

65. **M. Massari** (Italie) estime que le développement rapide des technologies numériques pouvait créer de grandes possibilités mais également susciter de nouveaux défis. Il convient de veiller à la protection et à la promotion des droits humains, tant en ligne que hors ligne, et au sein du secteur privé.

66. La promotion de l'égalité des genres et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles figurent au rang des priorités du Gouvernement italien. L'évolution récente de la situation en Afghanistan met en péril les avancées durement acquises en matière de droits des femmes. Les femmes et les filles afghanes méritent de vivre en sécurité et dans la dignité et de jouir pleinement de leurs droits à l'éducation, au travail, à la liberté de circulation et à la liberté d'expression.

67. Le Gouvernement italien est engagé dans la lutte contre les formes multiples et croisées de discrimination. Les efforts qu'il déploie pour protéger et promouvoir les droits humains des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes visent à éliminer tous les obstacles qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

68. L'Italie attache une grande importance au rôle de la société civile et encourage sa participation pleine et entière, ainsi que celle des défenseurs des droits humains, au sein du système des Nations Unies et ailleurs, sans subir de représailles ni de restrictions à la liberté d'expression. En tant que membre de la Coalition

pour la liberté des médias, l'Italie a érigé la liberté de la presse et la sécurité des journalistes au rang de priorité.

69. Le Gouvernement italien s'est fermement engagé à assurer la participation pleine et entière des jeunes à la prise de décision à l'échelle mondiale. L'Italie organise actuellement une rencontre destinée à donner aux jeunes du monde entier l'occasion de rédiger des propositions concrètes dans la perspective de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

70. L'Italie continuera de soutenir les droits humains, en coopération avec le système des Nations Unies, ainsi que les travaux du HCR et des titulaires de mandat au titre de procédures spéciales.

71. **M^{me} Bait** (Italie), s'exprimant en qualité de déléguée de la jeunesse dans une déclaration vidéo préenregistrée, dit que la pandémie mondiale a mis en évidence la nécessité criante de disposer de compétences numériques mais qu'elle a toutefois exacerbé la fracture numérique. Tous les droits humains qui existent hors ligne doivent également être protégés en ligne. Il convient de réduire la fracture numérique existant entre les pays, entre les zones urbaines et rurales et entre les jeunes et les personnes âgées, ainsi que la fracture numérique entre les genres. Il faut promouvoir les initiatives visant à intégrer les jeunes du monde entier à la prise de décisions et à leur donner les moyens d'agir à cet égard. L'utilisation éthique des technologies doit être encouragée, et les membres de la génération actuelle doivent être formés pour devenir des apprenants responsables à l'ère du numérique.

72. **M. Demo** (Italie), s'exprimant en qualité de délégué de la jeunesse dans une déclaration vidéo préenregistrée, dit que les systèmes scolaires doivent être adaptés à la complexité du nouveau monde. Les méthodes d'enseignement doivent tenir compte de l'évolution des compétences requises, y compris les compétences numériques et d'autres compétences non techniques. La promotion du travail en équipe permet de mieux accepter les idées des autres et de favoriser l'instauration d'un environnement démocratique. La capacité à gérer ses émotions et à travailler sous pression est essentielle pour développer des relations saines avec autrui. Des méthodes éducatives innovantes, telles que la formation par les pairs, doivent être encouragées en ce sens.

73. **M. Hauri** (Suisse) dit que les effets désastreux des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sur les droits humains appellent à la mise en place de mesures de riposte urgentes de la part de la communauté internationale. Lors de la session

actuelle du Conseil des droits de l'homme, la Suisse, le Costa Rica, les Maldives, le Maroc et la Slovénie présenteront un projet de résolution visant à faire reconnaître le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.

74. Le respect des droits humains doit être au cœur des mesures visant à remédier aux conséquences de la pandémie de COVID-19, y compris la récession mondiale, qui a touché les femmes de manière disproportionnée. La Suisse s'est engagée à faire en sorte que la participation des femmes et des filles fasse partie intégrante des efforts de relèvement après la pandémie.

75. À cet égard, l'accès à l'information et le respect des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique revêtent également une importance capitale. La Suisse est profondément préoccupée par la censure des canaux d'information en ligne, la répression violente des manifestations pacifiques et les représailles contre les journalistes et les défenseurs des droits humains. La société civile et les médias libres apportent une contribution essentielle à la résolution des problèmes actuels et doivent être autorisés à mener à bien leur travail. La Suisse continuera de plaider pour le respect des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi que pour la protection des journalistes et des défenseurs des droits humains.

76. Les droits humains doivent être protégés tant en ligne que hors ligne, et le droit international doit être appliqué dans la sphère numérique. Les États doivent renoncer aux mesures telles que la fermeture des réseaux Internet, qui portent non seulement atteinte à la liberté d'expression, mais ont également de graves conséquences sur le droit d'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services économiques essentiels.

77. La lutte contre l'impunité reste une priorité du Gouvernement suisse. La Suisse réaffirme son soutien total à la Cour pénale internationale et aux mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités, qui jouent un rôle essentiel pour rendre justice aux victimes, prévenir les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, et favoriser la réconciliation et une paix durable. Le Gouvernement suisse reste déterminé à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes dans toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité.

78. **M^{me} Bassols Delgado** (Espagne) dit que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de continuer d'accorder une attention particulière aux personnes vulnérables, qui ont été particulièrement touchées par les conséquences néfastes de la crise sanitaire, sociale et économique. Les femmes et les

filles continuent de se heurter aux inégalités, à la discrimination et à la violence fondée sur le genre dans de nombreuses régions du monde, y compris en Afghanistan. Ayant fait de l'égalité des genres une priorité de sa politique étrangère, le Gouvernement espagnol a codirigé la coalition d'action pour la justice et les droits économiques du Forum Générations Égalité et a participé à l'élaboration du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, lancé par le Forum à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

79. En cette période de pandémie, il est capital de souligner le rapport d'interdépendance entre le droit à l'eau potable et à l'assainissement et d'autres droits, tels que le droit à la santé. Les droits à l'eau potable et à l'assainissement sont indispensables au contrôle et à la prévention des maladies infectieuses. L'exercice effectif de ces droits doit être placé au cœur de tout plan visant à relever les défis sanitaires mondiaux actuels.

80. La discrimination et la violence dont sont victimes les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes, ainsi que le non-respect de leurs droits, devraient être source de préoccupation. Bien que des progrès notables aient été réalisés en matière d'égalité au niveau mondial, certains pays ont au contraire enregistré un recul. La communauté internationale ne doit pas rester indifférente et abandonner aux organisations de la société civile de ces pays la responsabilité de lutter en faveur de la diversité et de l'inclusion. La Commission est l'enceinte chargée de soutenir ces personnes et de condamner les violations et les atteintes dont elles sont victimes, en collaboration avec l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

81. **M. Darius Nzangi Mutua** (Kenya) dit que les 18 derniers mois ont démontré que le règlement des défis mondiaux passait par un renforcement du multilatéralisme et une redynamisation de l'esprit d'unité. Il est impératif de garantir aux pays en développement et aux pays les moins avancés une équité vaccinale et un accès sans entrave aux vaccins.

82. Le développement inclusif est essentiel à la réalisation du Programme 2030. La participation effective des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées est au cœur de la mise en œuvre d'un changement en profondeur. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles revêtent une importance fondamentale.

83. Le Gouvernement kényan a élaboré un plan d'action pour faire face aux impacts socioéconomiques

de la pandémie de COVID-19, qui prévoit des stratégies économiques à l'intention des femmes. Il investit dans la jeunesse, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté par le truchement d'un fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes et de programmes visant à donner aux jeunes Kényans un accès à des offres d'emploi dans le domaine numérique. Des progrès considérables ont été réalisés en matière d'accès à l'éducation de base, de réussite scolaire et de parité des sexes dans ce domaine. La coopération internationale est indispensable pour garantir l'accès à une éducation inclusive au moyen des technologies du numérique dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

84. L'accès universel aux soins de santé figurant parmi ses principales stratégies, le Gouvernement kényan a mis en œuvre d'importantes réformes politiques et administratives dans le secteur de la santé, dans le but de garantir l'égalité d'accès à une couverture médicale de qualité et abordable d'ici à 2022. Un programme de soins de santé universels a été mis en place dans quatre comtés et a ainsi permis de faciliter l'accès de millions de personnes aux services de santé. Les investissements réalisés dans le cadre de la première phase du programme ont énormément contribué à faire face à la COVID-19 et à combattre le VIH, le paludisme et la tuberculose.

85. Le Gouvernement kényan a mis en place des programmes pour aider les ménages à faibles revenus, les femmes, les orphelins, les enfants vulnérables, les jeunes et les personnes handicapées à accéder à des fonds. Il convient d'alléger la dette des pays en développement et à revenu intermédiaire pour leur permettre de fournir des services de protection sociale à leurs populations et de rester sur la voie de la mise en œuvre du Programme 2030.

86. Le Gouvernement kényan est déterminé à défendre les principes de la protection internationale des réfugiés. Tous ces droits, y compris le droit au développement, sont universels, inaliénables, indivisibles, interdépendants et intimement liés. Le Kenya reste attaché à la Déclaration et au Programme d'action de Durban et continue de soutenir les nations en quête d'autodétermination et d'indépendance. Le développement ne peut se matérialiser sans une paix durable, c'est pourquoi il convient d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

87. **M^{me} Maas** (Pays-Bas), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la pandémie de COVID-19, qui constitue la première des trois menaces mondiales pour la santé des femmes, a démontré que le genre, l'origine ethnique, le mode de vie et les

circonstances socioéconomiques étaient des déterminants essentiels de la santé. Dans les pays à faible revenu et au sein des minorités ethniques, ce sont les femmes qui ont été le plus touchées par la pandémie. Dans le contexte de la COVID-19, l'augmentation de la violence domestique a donné naissance à une nouvelle pandémie. L'indépendance économique des femmes est donc essentielle.

88. Autre menace majeure pour la santé des femmes : les maladies cardiovasculaires, qui sont depuis plus de dix ans la première cause de mortalité des femmes dans le monde. Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne les connaissances scientifiques sur les questions de sexe et de genre associées aux maladies cardiaques, les femmes sont toujours sous-étudiées, sous-reconnues, sous-diagnostiquées et sous-traitées dans le cadre des soins cardiologiques. La pratique actuelle, qui donne lieu à des taux de morbidité et de mortalité plus élevés chez les femmes, doit évoluer afin d'atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 3 et 5 d'ici à 2030.

89. La troisième menace pour la santé des femmes est la crise climatique mondiale. La hausse des températures dans le monde a une incidence sur presque toutes les maladies et nuit aux populations les plus vulnérables et aux communautés les plus pauvres. Les changements climatiques affectent la biodiversité et le système alimentaire, provoquant de nouvelles menaces pour la santé. Tous les professionnels de la santé doivent prendre part à la lutte mondiale contre les changements climatiques.

90. Afin de renforcer l'égalité des genres dans le domaine des soins de santé, les femmes doivent être prises davantage au sérieux en tant que patientes et des stratégies plus sensibles au genre doivent être mises en œuvre dans tous les domaines des soins médicaux. La santé des femmes doit être incluse dans les programmes éducatifs destinés aux étudiants et aux professionnels de la santé. Étant donné que plus de 70 % de l'ensemble du personnel de santé est féminin, les femmes devraient être représentées au sein des postes à plus grande responsabilité à tous les niveaux du système de santé. Les femmes sont aussi importantes que les hommes pour ce qui est de créer la culture innovante nécessaire pour faire face à la pandémie mondiale actuelle.

91. **M. Simbyakula** (Zambie) dit que sa délégation prend note des préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/76/181) en ce qui concerne les menaces que la pandémie de COVID-19 fait peser sur la promotion

du développement social. Vingt-cinq ans après le Sommet, les engagements pris pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et pour promouvoir le plein emploi productif semblent farfelus.

92. Le Gouvernement zambien continue de mettre en œuvre des politiques visant à atténuer les effets des changements climatiques et les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, ainsi que des programmes de protection sociale destinés aux personnes pauvres et vulnérables, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, de la faim et de la vulnérabilité des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées. Les programmes de protection sociale en place sont actuellement rationalisés afin de gagner en efficacité et en efficience, et leur portée est en passe d'être élargie afin d'atteindre davantage de communautés vulnérables. La transformation de l'agriculture sera entreprise en vue d'éliminer la faim et d'améliorer la nutrition. Une politique nationale sur le vieillissement a été élaborée pour aborder les questions interdépendantes liées à la vieillesse, notamment la pauvreté, les soins de santé, la nutrition, la sécurité de revenu, les transports et les cadres de vie.

93. L'atmosphère paisible qui règne en Zambie a continué d'attirer des personnes issues des pays voisins. Trois camps de réfugiés ont été créés dans le pays, et la Zambie accueille actuellement un total de 98 976 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes relevant de sa compétence. Le Gouvernement zambien, avec le concours des partenaires de développement, a continué de proposer des services sociaux aux personnes relevant de sa compétence et reste déterminé à leur garantir un accès aux services de base. La mise en œuvre du programme gouvernemental d'intégration et de réinstallation des réfugiés qui ont choisi de s'installer en Zambie se poursuit.

94. Compte tenu du rôle majeur que joue le développement humain et social pour faire en sorte que la population soit en bonne santé et qualifiée, le Gouvernement zambien s'efforcera d'améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale et aux installations d'eau et d'assainissement. Le Gouvernement zambien est déterminé à garantir l'égalité d'accès des filles à l'éducation en s'attaquant aux difficultés rencontrées par les apprenantes.

95. **M^{me} Panteli** (Chypre) dit que la Turquie commet des violations flagrantes des droits humains individuels et collectifs et des libertés fondamentales à Chypre depuis 1974. On ignore toujours ce qu'il est advenu de 992 des 2 002 personnes disparues et où elles se

trouvent. Dans le même temps, la Turquie refuse de divulguer des informations précieuses tirées de ses archives militaires, notamment au sujet du déplacement délibéré des dépouilles. La Turquie doit accorder au Comité des personnes disparues à Chypre un accès libre à toutes les zones pour que des fouilles et exhumations puissent y être menées. Les États doivent fournir sans délai au Comité toute information relative aux personnes disparues.

96. Un tiers des Chypriotes grecs a été déplacé de force à la suite de l'agression armée perpétrée par la Turquie ; ces mêmes personnes continuent d'être privées de leur droit de regagner leurs terres ancestrales et de retrouver leurs biens, qui sont exploités en toute illégalité, y compris par des colons illégaux. Depuis l'invasion, la Turquie a cherché à modifier la composition démographique de Chypre en transférant des milliers de colons illégaux depuis le continent, ce qui constitue un crime de guerre au regard du droit international. Les Chypriotes grecs enclavés qui vivent sous le régime militaire turc continuent de subir des violations quotidiennes de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, et leur nombre a été considérablement réduit en raison des actes de harcèlement, d'intimidation et de discrimination perpétrés sans relâche. Ces actions s'inscrivent dans un plan établi délibérément par la Turquie en vue de modifier la composition démographique et le caractère historique de l'île, conformément à son objectif stratégique de partition de Chypre.

97. La préservation du patrimoine culturel et religieux est une condition *sine qua non* de la protection des droits humains. Le mépris flagrant de la Turquie à l'égard des monuments culturels et religieux est particulièrement manifeste dans les zones occupées de Chypre, où le riche patrimoine culturel, archéologique et religieux a été pillé, détruit et vandalisé. Malgré les efforts colossaux déployés par le Gouvernement et l'Église de Chypre pour récupérer les quelque 50 000 trésors religieux et culturels qui ont été volés, on ignore toujours où se trouve la grande majorité d'entre eux.

98. La Turquie doit revenir sur sa décision d'ouvrir la zone clôturée de Varosha, en violation directe des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au mépris des appels successifs de ce dernier en faveur du transfert de Varosha sous le contrôle des Nations Unies.

99. La délégation chypriote continuera d'attirer l'attention sur les violations des droits humains commises par la Turquie à Chypre jusqu'à ce qu'elle obtienne réparation, ce qui est une condition préalable à un règlement juste, intégral et durable du problème chypriote, sur la base des résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité et conformément aux normes relatives aux droits humains.

100. **M. Salovaara** (Finlande) dit que l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exercice effectif des droits humains a été particulièrement marqué chez les femmes et les filles, notamment celles qui sont handicapées ou qui vivent dans les zones rurales, chez les femmes et les filles autochtones et chez les défenseurs des droits humains, ainsi que chez les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres, les intersexes et les queers. Pour reconstruire en mieux après la pandémie, les femmes doivent être placées au cœur de la prise de décision, de manière à ce que les droits et les besoins des femmes et des filles soient pris en compte.

101. La détérioration rapide de la situation en Afghanistan a mis en évidence la nécessité de protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes, en particulier des femmes et des filles. Il faut également veiller à ce que les femmes et les filles d'Afghanistan et de tous les autres pays jouissent de leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, y compris le droit à l'autonomie corporelle et à une éducation sexuelle complète. Le respect du droit fondamental de toute personne à prendre des décisions concernant son propre corps est une condition *sine qua non* du développement durable.

102. La Finlande défend ardemment la mise en place d'un système multilatéral plus robuste et inclusif, ainsi que le principe de droits humains universels et contraignants. Une vision globale et progressive des droits humains doit être élaborée avec la participation pleine, égale et significative de toutes les personnes, dans toute leur diversité. Il faut garantir à la participation active des membres de la société civile et des défenseurs des droits humains à tous les mécanismes des Nations Unies. Il convient de redoubler d'efforts en vue de mobiliser les jeunes, tant au sein des Nations Unies qu'à l'extérieur.

103. **M^{me} Leppälaakso** (Finlande), s'exprimant en qualité de déléguée de la jeunesse dans une déclaration vidéo préenregistrée, déclare que la pandémie de COVID-19 a entraîné une croissance exponentielle de la violence fondée sur le genre, notamment les mutilations génitales féminines, les homicides violents contre les femmes transgenres et le viol systématique. Des États Membres autrefois considérés comme progressistes ont adopté des lois privant les femmes et les filles de leur droit de prendre des décisions concernant leur propre corps. Les jeunes femmes et les filles sont exposées à la violence et au harcèlement non seulement dans le monde réel, mais également en ligne.

104. **M. Birjulin** (Finlande), s'exprimant en qualité de délégué de la jeunesse dans une déclaration vidéo préenregistrée, dit que les personnes qui ont bafoué les droits des femmes et des filles doivent rendre des comptes. La violence et le harcèlement fondés sur le genre, en ligne et hors ligne, doivent être réprimés. Tous les États Membres doivent respecter et ratifier les accords internationaux relatifs à la protection des droits des femmes et des filles et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité et pour les jeunes, la paix et la sécurité.

105. **M^{me} Theofili** (Grèce) dit que sa délégation soutient l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les pays du monde entier prennent des mesures immédiates afin de combler les disparités les plus marquées. La seule façon de faire face à la fracture climatique est de mettre en place une action commune et coordonnée. En ce qui concerne le fossé entre les genres, l'oratrice dit que plus vite l'égalité intersectionnelle des genres sera généralisée, plus vite la paix, la sécurité, la justice sociale et le développement durable seront garantis. Afin d'agir en faveur de la paix, il est nécessaire de promouvoir la démocratie, l'état de droit, la liberté d'expression et la liberté des médias. La Grèce a toujours défendu avec ardeur la liberté d'expression et le droit d'accès à des informations exactes, qu'elle considère comme les garants d'une citoyenneté responsable.

106. À la suite de l'invasion militaire et de l'occupation illégale de près de 37 % du territoire chypriote par la Turquie en 1974, les droits humains et les libertés fondamentales de la population chypriote, notamment des personnes déplacées, des personnes enclavées, des propriétaires légaux de biens situés dans la partie occupée de Chypre et des proches de personnes disparues, ont été constamment bafoués. De nombreux ressortissants grecs sont toujours portés disparus et près de 200 000 Chypriotes grecs ont été déplacés. Le problème a été exacerbé en juillet 2021. En effet, les dirigeants turcs et chypriotes turcs ont alors annoncé la réouverture d'une partie de la zone clôturée de Varosha, en contradiction avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la déclaration du Président du Conseil en date du 23 juillet 2021 ([S/PRST/2021/13](#)), lesquelles demandaient que l'on revienne immédiatement sur les mesures annoncées ainsi que sur toutes celles qui ont été prises concernant Varosha depuis octobre 2020. Depuis l'invasion, la Turquie a mené une politique systématique de colonisation de la partie occupée de Chypre, dans le but d'en modifier la composition démographique. Les mesures adoptées ces dernières années par la Turquie au sujet des droits éducatifs et religieux des personnes enclavées ont été

trop tardives. Le pillage et la destruction généralisés du patrimoine culturel et religieux qui ont lieu dans les zones occupées de Chypre sont également très préoccupants.

107. **M^{me} Sieng** (Cambodge) dit qu'en tant qu'État partie à huit des neuf principales conventions des Nations Unies relatives aux droits humains, le Cambodge a travaillé en étroite collaboration avec divers mécanismes de défense des droits humains, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Examen périodique universel et les organes conventionnels, ce qui témoigne de son engagement en faveur de la promotion et de la protection des droits humains de son peuple.

108. La mise en œuvre fructueuse du Programme 2030 contribuerait de manière significative au bien-être économique, à la protection sociale et à l'amélioration des droits humains sous tous leurs aspects. Les États Membres ont grandement besoin que les donateurs et les partenaires de développement leur accordent des ressources pour le développement, de manière à atteindre les objectifs de développement durable.

109. Les droits humains doivent être promus et protégés conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, selon une approche fondée sur un dialogue authentique et les principes de non-confrontation, de non-politisation et de non-sélectivité, et en tenant compte des particularités nationales de chaque pays. Il faut éviter la pratique du deux poids deux mesures et l'instrumentalisation à des fins politiques au nom des droits humains. Des sanctions commerciales, économiques et financières unilatérales continuent d'être imposées aux pays en développement qui enfreignent les droits humains, vont à l'encontre de l'esprit de la Charte et entravent les efforts de développement. Ces mesures coercitives unilatérales doivent être abandonnées sans condition aucune.

110. Le Gouvernement cambodgien n'a pas ménagé ses efforts pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et protéger la vie du peuple cambodgien. Environ 80 % de la population devrait avoir été vaccinée au plus tard en novembre 2021. Le Cambodge a fait don de millions de masques, de fournitures médicales et de fonds à un certain nombre de pays de la région.

111. Le Gouvernement cambodgien continuera de travailler avec le secteur privé, les partenaires de développement et les organisations de la société civile pour faire en sorte que le développement socioéconomique du pays profite à toutes les femmes et à toutes les filles. La participation des femmes à la prise de décision a progressivement augmenté au cours des vingt dernières années grâce à la mobilisation du

Gouvernement et à ses politiques constructives. Ayant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs, le Cambodge ne ménagera aucun effort pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant. Le Cambodge réaffirme également son attachement à faire des progrès réguliers en vue de permettre aux personnes handicapées d'exercer leurs droits.

112. **M^{me} Squeff** (Argentine) dit que, compte tenu des défis suscités par la pandémie de COVID-19, la Commission du développement social est devenue une tribune essentielle pour mettre en commun les bonnes pratiques et suivre les progrès accomplis en matière d'éradication de la pauvreté, de plein emploi et d'intégration sociale.

113. La reconnaissance et l'exercice effectif des droits de toutes les femmes, filles et personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers sont une priorité du Gouvernement argentin, comme en témoigne la création du Ministère des femmes, des genres et de la diversité. Le Gouvernement a également adopté une loi sur la légalisation de l'avortement, qui vise à protéger la santé et la vie des femmes et des personnes d'une autre identité de genre qui sont capables de procréer, une loi sur les soins de santé complets pendant la grossesse et la petite enfance, une loi établissant un quota de 1 % pour l'emploi de personnes travesties, transexuelles et transgenres dans les organismes publics et un décret sur la reconnaissance des identités non binaires dans les documents d'identité nationaux. L'Argentine occupe la vice-présidence du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Bureau de la Commission de la condition de la femme, ainsi que la coprésidence du Groupe restreint LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenre et intersexes). Le Gouvernement argentin a rejoint le Forum Génération Égalité et codirigé la Coalition d'action sur le thème de l'autonomie corporelle et des droits en matière de santé reproductive et sexuelle.

114. Il convient de créer un instrument juridique universel, spécifique et contraignant garantissant aux personnes âgées le plein exercice de leurs droits. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement est une instance multilatérale majeure de réflexion sur les mesures visant à renforcer la protection des droits des personnes âgées.

115. Dans le cadre du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, la délégation argentine se félicite de la déclaration politique adoptée le 22 septembre 2021 et appelle à des

progrès dans la lutte contre toutes les formes multiples et croisées de discrimination.

116. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'universalisation de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, l'Argentine mène, avec la France, une troisième campagne pour encourager davantage d'États à ratifier la Convention, dans le but d'atteindre 100 ratifications d'ici à 2025.

117. **M^{me} Juul** (Norvège) dit que les normes démocratiques continuent d'être remises en question, certains gouvernements ayant recours à des mesures ciblées pour faire taire les voix critiques, restreindre l'accès à l'information, limiter l'espace de la société civile, réprimer les manifestations pacifiques et porter atteinte aux droits des minorités. La Norvège salue les efforts déployés à titre individuel et collectif pour défendre les droits humains, la démocratie et l'égalité et s'élever contre la discrimination et l'intolérance en dépit des circonstances difficiles découlant de la pandémie de COVID-19, et se joint à leurs appels en faveur d'une riposte plus inclusive. Il convient de protéger adéquatement les défenseurs des droits humains dans le cadre des efforts de relèvement.

118. L'explosion des faits de violence fondée sur le genre et le manque d'accès aux services de soins de santé observé au cours de la pandémie, notamment à des services de santé sexuelle et procréative, ont des conséquences graves et durables pour les femmes et les filles. Les efforts de relèvement doivent donc tenir compte de la dimension de genre et prévoir la participation pleine, égale et significative des femmes. La sensibilisation à l'impact disproportionné de la pandémie sur les personnes handicapées est essentielle pour reconstruire mieux et de manière plus inclusive. Les efforts mondiaux de riposte et de relèvement doivent être fondés sur les droits humains, l'état de droit et la démocratie, et avoir pour moteur une Organisation des Nations Unies forte et efficace. L'adoption d'une vision globale des droits humains est le moyen le plus efficace de continuer de lutter contre la pandémie et de construire un avenir meilleur pour tous.

119. **M. Fifield** (Australie) dit qu'en cette année de troubles incessants, la communauté internationale doit réaffirmer son engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits humains universels et des libertés fondamentales. Son pays est particulièrement préoccupé par le recul des droits et des libertés fondamentales observé pendant la pandémie de COVID-19 ; l'utilisation de la pandémie comme prétexte pour restreindre les particularités essentielles des sociétés ouvertes et libres ; les représailles contre

des groupes politiquement ciblés, tels que les défenseurs des droits humains, les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transsexuels et les intersexes, ainsi que les peuples autochtones, et la hausse de la stigmatisation à leur égard ; le rétrécissement de l'espace civique et la mise en sourdine de la société civile. Les États Membres et l'ONU devraient faciliter la participation de la société civile, notamment en réduisant les obstacles à la participation des peuples autochtones au sein de l'Organisation.

120. Parmi les autres motifs de préoccupation, l'orateur cite la menace croissante qui pèse sur le droit à la liberté d'expression, en ligne et hors ligne, dans le monde entier ; le recours aux arrestations, aux détentions et aux condamnations arbitraires pour influencer les relations entre États ; et l'utilisation de la pandémie comme prétexte pour restreindre l'accès consulaire aux personnes en détention. L'Australie continuera de soutenir les efforts internationaux visant à décourager de telles pratiques. Le pays continue de plaider systématiquement en faveur de l'abolition de la peine de mort.

121. Les efforts de relèvement tenant compte des questions de genre ont été essentiels pour regagner le terrain perdu. Les États Membres doivent placer toutes les populations vulnérables au centre de leurs efforts de relèvement. Les événements mondiaux récents ont mis en évidence les défis permanents auxquels sont exposées les femmes et les filles dans les zones de conflit. Le Gouvernement australien, par le truchement de son deuxième plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité, s'est engagé à promouvoir une participation significative des femmes à la paix et à la sécurité et à réduire la violence sexuelle et fondée sur le genre.

122. Pour se relever de la pandémie, il faut se doter d'un système multilatéral des droits humains solide permettant de garantir l'application du principe de responsabilité, la transparence et la protection et la promotion continues des droits humains. La délégation australienne désapprouve les tentatives visant à remanier le consensus sur le droit international des droits de l'homme ; ces tentatives sapent les obligations des États en matière de protection et de promotion des droits humains.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

123. **M^{me} Nour Ali** (République arabe syrienne) dit qu'il semble que certains pays continuent d'utiliser la Commission comme une tribune pour se livrer à une hypocrisie politique et promouvoir une approche erronée de la question syrienne afin de prolonger la crise

humanitaire qui frappe le pays. Plutôt que de verser des larmes de crocodile et de multiplier les accusations, ces pays devraient s'employer à modifier les politiques subversives en place, telles que les mesures unilatérales coercitives imposées par les États-Unis et l'Union européenne à la Syrie et à son peuple. Ces mesures ont eu des conséquences humanitaires catastrophiques pour les Syriens, entravant leur accès à la nourriture, aux médicaments, au carburant et à d'autres produits de première nécessité, et ont sapé les opérations humanitaires et de secours menées par les Nations Unies et d'autres organisations.

124. L'oratrice souhaite informer le membre de la délégation de l'Union européenne en particulier que le peuple syrien souffre énormément et que ce sont de réelles personnes qui ont besoin de nourriture et de médicaments. Elle dit qu'elle est née et a grandi en Syrie et qu'elle était étudiante à l'université lorsque la guerre a éclaté. Sa famille vit toujours en Syrie et subit les conséquences de ces mesures au quotidien. Les délégations devraient, le temps d'un instant, oublier leur rôle de diplomates et essayer de se placer dans la peau d'êtres humains ordinaires, en imaginant ce qu'ils ressentiraient s'ils n'étaient pas en mesure d'aider les membres de leur propre famille dans une telle situation.

125. Certaines délégations ont abordé la question de l'accès humanitaire transfrontalier. Conformément à la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, les activités humanitaires doivent promouvoir les projets de développement et de reconstruction afin de garantir la fourniture de services essentiels dans des domaines tels que l'éducation et la santé. Après une longue période d'obstruction par les forces d'occupation turques, aidées par des membres d'organisations terroristes, une caravane du Programme alimentaire mondial, approuvée plusieurs mois auparavant par le Gouvernement syrien, est parvenue à se rendre par voie routière d'Alep à la ville de Sarmada, dans le nord-ouest de la Syrie. Cette opération a été un succès, comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths.

126. Les pratiques turques ont détruit les infrastructures syriennes et ont coûté la vie à des centaines de milliers de civils. La délégation syrienne a cité à plusieurs reprises l'exemple du crime dont s'est rendu coupable le Gouvernement turc lorsqu'il a décidé de couper l'approvisionnement en eau à plus d'un million de civils syriens dans la ville de Hassaké. Des données et des images satellites en témoignent quotidiennement, et des experts des Nations Unies ont été envoyés dans la région et confirmé cette situation. La Turquie a utilisé l'eau comme une arme pour exercer

une pression non seulement sur la Syrie, mais également sur l'Iraq ; ainsi que l'a affirmé le Gouvernement turc, « l'Iraq a du pétrole ; nous avons de l'eau ». Les délégations se souviendront que l'eau avait également été utilisée comme arme contre la Syrie 30 ans auparavant.

127. En 1516, l'Empire ottoman a envahi la Syrie. Les Syriens, connus pour leur résilience et leur détermination, ont pourtant renversé cet Empire en 1916, après 400 sombres années d'occupation.

128. **M. Pilipenko** (Biélorus) estime qu'il est inapproprié de qualifier un État souverain de « régime ». La délégation de l'Union européenne devrait respecter la Charte des Nations Unies et adhérer aux principes civilisés d'un dialogue égal et respectueux. Les allégations contre le Biélorus sont sans fondement et purement motivées par des considérations politiques. La délégation du Biélorus rejette catégoriquement les tentatives d'un certain groupe d'États, qui se présentent comme des parangons des droits humains, de procéder à des évaluations partiales de la situation des droits humains dans d'autres pays. Face à l'ingérence flagrante dans les affaires intérieures du Biélorus et à la guerre hybride menée contre ce dernier, l'orateur dit que son Gouvernement adoptera toutes les mesures nécessaires pour protéger sa souveraineté.

129. En ce qui concerne les accusations selon lesquelles le Biélorus manipule les migrants, l'orateur dit que son pays y répondra ouvertement, contrairement à ses voisins, qui ont instauré l'état d'urgence pour pouvoir plus facilement dissimuler la vérité aux journalistes. Une délégation du HCR a récemment effectué une visite au Biélorus à l'invitation du Gouvernement. Le Biélorus n'est pas à l'origine du problème de la migration dans l'Union européenne et désapprouve les tentatives visant à lui faire porter la responsabilité de ce problème. En cherchant à accuser le Biélorus de manipuler les migrants, l'Union européenne manipule elle-même la question.

130. **M. Dai Bing** (Chine) dit que les représentants de l'Union européenne et du Canada s'ingèrent dans les affaires intérieures de la Chine et portent des accusations infondées en se basant sur des informations fallacieuses et des préjugés. L'objectif des efforts déployés dans le Xinjiang est de lutter contre le terrorisme violent et le séparatisme, conformément aux lois chinoises et aux souhaits des populations issues de tous les groupes ethniques. Depuis plus de quatre ans et demi, il n'y a pas eu de cas de terrorisme violent dans le Xinjiang. La région jouit d'une stabilité sociale et d'une prospérité économique, et la protection des droits humains de la population locale s'est améliorée. Les

portes du Xinjiang sont ouvertes au monde entier. Près de 200 millions de touristes chinois et étrangers s'y rendent chaque année, et plus de 100 délégations comprenant plus de 1 600 fonctionnaires des Nations Unies, diplomates étrangers, journalistes et membres de groupes religieux ont visité la région. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendue huit fois en Chine. Ces visites doivent être menées de manière amicale, et non à des fins d'enquête.

131. Hong Kong appartient à la Chine. Depuis la mise en œuvre de la loi sur la sauvegarde de la sécurité nationale à Hong Kong, la société a retrouvé son calme. Les efforts visant à calomnier la loi ne sauront en aucun cas stopper la tendance de Hong Kong à passer du chaos à la gouvernance et à la prospérité. Néanmoins, un certain nombre de pays ont choisi d'instrumentaliser les questions relatives aux droits humains à des fins politiques et de pratiquer le deux poids, deux mesures. La délégation chinoise se demande pourquoi ces pays ne se sont jamais attaqués à leurs propres problèmes, tels que la discrimination raciale et la xénophobie, les violations des droits des réfugiés et des migrants, et les mauvais traitements infligés aux enfants autochtones. Ils stigmatisent et humilient les pays en développement en raison de leur situation en matière de droits humains, mais n'ont jamais exprimé d'inquiétude quant aux violations de ce type commises par leurs alliés, qui ont notamment commis des meurtres sans discrimination lors d'opérations militaires à l'étranger, ni quant à la prolifération des armes à feu et des violences policières dans les pays alliés. La délégation chinoise ne comprend pas pourquoi ces pays empêchent leurs diplomates basés à Beijing de se rendre dans le Xinjiang sur invitation, tout en accusant sans fondement les autorités de cette région d'un prétendu « génocide ».

132. Le représentant du Canada a tout à fait tort de faire référence aux cas de deux ressortissants canadiens sans tenir compte des faits et des lois. La citoyenne chinoise Meng Wanzhou, Vice-Présidente de Huawei, une entreprise privée chinoise, a récemment regagné la Chine après 1 028 jours de détention illégale au Canada, laquelle constitue une persécution politique. Les États-Unis et le Canada l'ont détenue non pas pour des raisons juridiques mais pour étouffer les entreprises chinoises de haute technologie et entraver le développement scientifique et technologique en Chine. Les deux ressortissants canadiens ont commis des crimes en Chine, mettant en danger la sécurité nationale, et ont reconnu leur culpabilité. La Chine est régie par l'état de droit, et chaque personne est traitée sur un pied d'égalité devant la loi.

133. Le Canada devrait s'abstenir de déformer les faits et cesser de reproduire ses erreurs. Par le passé, le

Canada a pillé les terres autochtones, tué les autochtones et éliminé la culture autochtone. Récemment, les dépouilles de centaines d'enfants autochtones décédés à la suite de mauvais traitements dans des pensionnats ont été découvertes. L'Union européenne a fait preuve de discrimination à l'égard des Tziganes, des Juifs, des Asiatiques et des Musulmans et a bloqué illégalement les réfugiés et les migrants, ce qui a conduit à la noyade de milliers de personnes dans la mer Méditerranée. Justice doit être faite. Ces pays doivent revenir sur la juste voie du dialogue et de la coopération et cesser de fabriquer des mensonges et de provoquer des confrontations.

134. **M. Kim Nam Hyok** (République populaire démocratique de Corée) dit que sa délégation rejette catégoriquement toutes les accusations portées par le représentant de l'Union européenne contre la République populaire démocratique de Corée. Les soi-disant problèmes relatifs aux droits humains fabriqués par l'Union européenne n'ont jamais existé et ne sauraient être tolérés dans son pays. Les tentatives continues de l'Union européenne d'adopter par la force un projet de résolution contre la République populaire démocratique de Corée prouvent que les forces hostiles cherchent toujours à ternir l'image du pays et à saper son système social. Les accusations portées contre son pays n'ont rien à voir avec la promotion et la protection véritables des droits humains et sont le produit pernicieux d'un complot politique. L'Union européenne est en proie à de graves violations des droits humains, telles que la discrimination raciale, l'islamophobie et la xénophobie, et devrait s'attaquer à ces dernières, sur son propre territoire, plutôt que de s'intéresser à la situation des droits humains dans d'autres pays.

135. **M^{me} Inanç Örnekol** (Turquie) estime que la représentante de la Grèce a présenté une interprétation sélective et partielle de l'histoire et de l'état actuel de la situation. En 1963, les Chypriotes turcs ont été évincés des institutions publiques ainsi que des organes législatifs et judiciaires de Chypre, et les atrocités dont ils ont été victimes sont avérées. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a donc été déployée sur l'île en 1964. Au cours des dix années suivantes, 180 000 Chypriotes turcs ont été déplacés et contraints de vivre dans des enclaves dispersées. La seule occupation sur l'île est donc l'occupation par l'administration chypriote grecque, qui dure depuis 57 ans. Les Chypriotes turcs et le Gouvernement de la Turquie ont démontré leur volonté politique de trouver une solution., tout récemment en 2017, lors de la Conférence sur Chypre qui s'est déroulée à Crans-Montana, en Suisse.

136. Les autorités chypriotes turques font le maximum pour faciliter les activités du Comité des personnes disparues à Chypre. Des centaines de Chypriotes turcs ont disparu entre 1963 et 1974. Toute tentative faite pour exploiter une question humanitaire à des fins de propagande politique compromet l'excellent travail accompli par le Comité. La Turquie a versé 1,5 million de dollars au Comité depuis 2006.

137. Les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs ont aussi créé un comité technique conjoint chargé d'examiner les questions relatives au patrimoine culturel, qui a déjà réalisé plusieurs projets importants sur des sites des deux parties de l'île.

138. Varosha se trouve à l'intérieur des frontières de la République turque de Chypre-Nord. Les mesures prises par les autorités chypriotes turques visent à profiter aux anciens propriétaires de biens immobiliers à Varosha et pourraient améliorer les relations interpersonnelles sur l'île. Certains anciens habitants chypriotes grecs de Varosha soutiennent ce processus, étant donné que celui-ci leur permettrait de récupérer leurs biens ou d'obtenir une certaine forme de réparation. La Commission des biens immobiliers chargée d'examiner les revendications de propriété à Varosha constitue un recours interne efficace à cet égard et a été reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme. Les mesures que les autorités chypriotes turques pourraient être amenées à prendre ne porteront pas atteinte aux droits de propriété à Varosha.

139. Les allégations sans fondement formulées par l'administration chypriote grecque recevront une réponse de la délégation chypriote turque, qui ne peut malheureusement pas se faire entendre devant la Commission.

140. Il n'y a aucune leçon de droits humains à recevoir de la part du représentant d'un régime qui a massacré et torturé le peuple syrien pendant plus de dix ans. La délégation turque rejette catégoriquement les mensonges et les allégations fantaisistes, qui ne sont qu'une tentative désespérée visant à détourner l'attention des destructions que le régime continue d'infliger à son propre peuple. Malgré ses tentatives éhontées de travestir la réalité, le régime devra rendre compte de ses crimes de guerre et de ses crimes contre l'humanité.

141. **M^{me} Maille** (Canada) rappelle qu'en signant la Charte des Nations Unies, tous les États Membres se sont engagés en faveur de l'universalité des droits de l'homme. Son gouvernement continuera de promouvoir le respect des droits des personnes partout dans le monde et de se faire entendre lorsqu'il sera témoin de violations des droits humains, comme il l'a fait dans le

Xinjiang. La Chine doit accorder aux observateurs indépendants des droits humains un accès immédiat, significatif et sans entrave dans le Xinjiang.

142. Le Gouvernement canadien continue de promouvoir l'indépendance de la justice et l'état de droit. Quelques jours auparavant, Michael Kovrig et Michael Spavor, qui ont été emprisonnés par le Gouvernement chinois, ont regagné le Canada. Par la suite, le Gouvernement a appliqué le droit national et international en réponse à une demande d'extradition. Le Canada continue de s'opposer à la façon dont ces deux personnes ont été traitées. Celles-ci n'ont pas bénéficié des garanties d'un procès équitable ni de la transparence et de l'indépendance judiciaire dont M^{me} Meng a bénéficié au Canada. À la fin de sa détention, M^{me} Meng a remercié le tribunal et le Canada d'avoir respecté l'état de droit. La délégation canadienne remercie les nombreux partenaires internationaux qui ont soutenu les ressortissants canadiens et ceux qui ont contribué à l'élaboration de la Déclaration contre la détention arbitraire dans les relations d'État à État.

143. Les droits des peuples autochtones ont fait l'objet d'une profonde réflexion nationale au Canada, grâce à une meilleure prise de conscience des échecs du passé et des défis persistants auxquels se heurtent les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Au Canada, le 30 septembre 2021 a marqué la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, qui a été créée pour rendre hommage aux survivants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'à leurs familles et à leurs communautés. Le processus de réconciliation suppose que tous les Canadiens comprennent la douleur des peuples autochtones et qu'ils travaillent en partenariat sur la voie à suivre. Il passe également par une commémoration publique officielle des événements tragiques liés aux pensionnats indiens. En réponse à l'appel à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, le Gouvernement canadien a adopté des lois sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le Canada est déterminé à poursuivre sur la voie de la réconciliation.

144. **M^{me} Ioannou** (Chypre) dit qu'il importe d'accorder le respect que méritent tous les États Membres et de les appeler par leur nom exact. Chypre est le seul État reconnu sur l'île. Les violations des droits humains commises à Chypre découlent indéniablement de l'invasion et de l'occupation continue par la Turquie. Le Gouvernement turc doit cesser d'inventer des prétextes pour détourner la discussion, réécrire l'histoire ou se décharger de ses responsabilités.

145. Les violations des droits humains ne sauraient être normalisées parce qu'elles sont commises depuis longtemps, et les événements du passé ne peuvent continuer d'être invoqués pour justifier la perpétuation de ces violations. Les tensions intercommunautaires qui ont conduit le Gouvernement chypriote à demander le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en 1964 ont eu des répercussions sur les deux communautés et sur tous les groupes vivant sur l'île. Les Chypriotes turcs n'ont pas été évincés des institutions gouvernementales, mais ont décidé unilatéralement de se retirer, sur ordre de la Turquie, qui continue d'utiliser la communauté chypriote turque comme instrument de partition et de séparatisme. L'isolement dont la communauté chypriote turque prétend faire l'objet n'est qu'un écran de fumée pour favoriser la reconnaissance d'une entité séparatiste qui a été jugée illégale et condamnée à cet égard par le Conseil de sécurité. L'échec du processus de paix est uniquement dû à l'insistance de la Turquie à s'en tenir au Traité de garantie, qui n'a plus lieu d'être, et à l'interprétation infondée qu'elle en donne.

146. La politique expansionniste et séparatiste du Gouvernement turc se manifeste par sa décision unilatérale de rouvrir Varosha, au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité. Une telle décision constitue une tentative délibérée de modifier la base convenue pour une solution au problème chypriote et fait partie d'un plan visant à rendre la partition de l'île permanente. Les États qui se sont rendu responsables d'actes illicites ont l'obligation permanente d'accorder des réparations complètes, et aucun autre arrangement ne peut être invoqué pour exonérer un État de cette responsabilité ou de ses obligations en vertu du droit international.

147. En dépit des travaux entrepris par les deux communautés pour restaurer les monuments détruits, les dommages causés au patrimoine culturel demeurent considérables, et l'immense majorité des biens culturels meubles, dont la valeur est inestimable, n'a pu être récupérée. Au total, 992 Chypriotes, tant grecs que turcs, sont toujours portés disparus. La Turquie doit fournir les informations consignées dans ses archives militaires concernant le sort des victimes et le lieu où elles se trouvent, et s'abstenir d'instrumentaliser cette question purement humanitaire à des fins politiques en dissimulant des informations cruciales qui pourraient permettre aux familles des victimes de tourner la page.

148. **Le Président** dit qu'en raison de l'heure tardive, les interprètes doivent être déchargés de leurs fonctions et que le débat se poursuivra en anglais.

149. **M. Dai Bing** (Chine) dit que les portes du Xinjiang sont ouvertes à quiconque souhaite s'y rendre. Ces visites doivent être menées de manière amicale, et non à des fins d'enquête. Chaque année, plus de 200 millions de touristes chinois et étrangers se rendent dans le Xinjiang, notamment des fonctionnaires des Nations Unies, des diplomates basés à Beijing, des correspondants des médias et des représentants de groupes religieux. Malgré les nombreuses invitations adressées par le Gouvernement chinois, les diplomates de l'ambassade du Canada à Beijing ont refusé de se rendre dans le Xinjiang.

150. M^{me} Meng est innocente et n'a enfreint aucune loi canadienne. Elle a été libérée après plus de 1 000 jours d'enlèvement illégal au Canada, ce qui constitue clairement une répression politique. Le cas de M. Kovrig et celui de M. Spavor sont totalement différents. Ces deux hommes ont enfreint la loi chinoise et ont reconnu leurs crimes.

151. **M^{me} Maille** (Canada) dit que son Gouvernement a adressé des invitations permanentes à tous les mécanismes relevant des procédures spéciales de l'Organisation des Nations Unies et accueille depuis plusieurs années des rapporteurs spéciaux à l'occasion de visites. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme ainsi que tous les autres organes des Nations Unies ont pu nouer un dialogue amical. En effet, le Canada a entretenu un dialogue constructif avec la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au fil des ans et encourage la Chine à considérer les visites de la Haute-Commissaire sous un angle positif.

152. Les manières dont le cas de M^{me} Meng et celui des deux ressortissants canadiens ont été traités sont très différentes. M^{me} Meng a bénéficié de la transparence et de l'état de droit au Canada. Le Gouvernement canadien a été choqué par le traitement réservé à ses ressortissants. Il souhaite poursuivre son partenariat avec la communauté internationale pour lutter contre la détention arbitraire d'État à État.

La séance est levée à 18 h 15.